

# ACCORD

Avril 2023



## CLASSIFICATION DEX

Dans le cadre de la négociation sur la classification des métiers de l'exploitation, la CGT a demandé et obtenu :

- ✓ l'insertion du statut AEQ dans le statut AEST
- ✓ Le passage au niveau 2.1 (agent de maîtrise) sans examen de certification technique pour les AEP et les AMI
- ✓ Un écart minimum de 100 € au-dessus du SMIC pour chaque premier niveau dans toutes les grilles
- ✓ 50 € brut par mois pour les personnes justifiant de plus de 5 ans d'ancienneté dans un même niveau de classification
- ✓ Le retrait des notions de tuteur et d'ambassadeur dont l'attribution aurait été discriminante
- ✓ Un niveau maîtrise avec certification pour les magasiniers
- ✓ La revalorisation du métier de polyvalent, avec deux niveaux maîtrise et une meilleure rémunération



Vous pouvez consulter l'accord sur notre site internet :

<https://cgt-jcdecaux.fr/accords>

**Réagissez, défendez-vous, syndiquez-vous !**

**Rejoignez la CGT**